

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 28 avril 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**HN 001-071/16/BM**

**■ Attribution d'une subvention à Marseille Innovation et approbation d'une convention**

**HN 001-28/04/16 BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Marseille Innovation est une association loi 1901 créée le 04 novembre 1996 rassemblant des entreprises (Airbus Helicopters, CMR, Careware Shielding, Orange, CEA, Bull...) et des organismes financiers (BPPC, SMC, Prado Premalliance, Novalis...). Elle est présidée par Pascal Fouache, président de la société Contrôle Mécanique Régulation. Marseille Innovation est un centre d'entreprise et d'innovation labellisé par la Commission Européenne.

Elle conduit 2 missions : la gestion de 3 pépinières telles que l'Hotel Technologique, l'Hôtel Technoptic et le Pôle Média Belle de Mai ainsi que le développement à l'international des entreprises innovantes notamment en Méditerranée.

L'efficacité des pépinières, notamment lorsqu'elles sont en réseau, tant en création d'entreprises que d'emplois, et le rôle reconnu que de telles structures ont sur l'animation et le développement économique justifient la participation de la Métropole d'Aix Marseille Provence au fonctionnement du réseau de pépinières géré par Marseille Innovation.

Sur les 3 pépinières, Marseille Innovation accompagne une centaine d'entreprises. En 2015, Marseille Innovation a également incubé 60 projets dans l'incubateur Pacea (Programme d'Aide à la Création d'Entreprises Innovantes en Méditerranée).

**Signé le 28 Avril 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016**

Ces chiffres devraient continuer à croître légèrement pour 2016 car à ce jour, la promotion Paceim 4 n'est pas entièrement validée. Les porteurs de l'incubateur Paceim sont originaires d'Algérie, Tunisie Maroc et Liban, majoritairement de niveau docteur en sciences avec, fait notable, près de 25% de femmes.

### **PROGRAMME D' ACTIONS 2016**

Le plan d'action 2016 de Marseille Innovation s'inscrit à la fois dans la continuité et est en mutation forte. La dynamique de la French tech a accéléré la transformation en profondeur de Marseille Innovation, le numérique représentant 80% de leurs clients. L'arrivée au Conseil d'Administration de Netangels, Jaguar Network, les partenariats en cours avec Amazon, CMA CGM, la Poste, Choose my boss... en sont des signaux forts. La co-accelération devient un atout fondamental de leur accompagnement.

L'hôtel Technologique est maintenant l'accélérateur numérique de Marseille Innovation adossé à NetAngels avec qui ils co-accelèrent une demi-douzaine d'entreprises. Le site de La Belle de Mai, autre lieu Totem de la labellisation French tech Aix Marseille, actuellement totalement plein est leur deuxième lieu numérique référent. L'Hôtel Technoptic devient l'accélérateur industriel dans lequel Marseille Innovation attire des entreprises qui font des produits, des objets connectés, de l'ingénierie, de l'optronique... L'incubateur PACEIM, quant à lui, a terminé l'incubation des 28 premiers projets (50% ont été créés et 90% sont rentrés au pays) et accompagne donc à ce jour les deux promotions PACEIM 2 et 3 soit une soixantaine de projets. Enfin, le projet d'incubateur social en chantier est centré sur leur partenariat avec la YUMP (Young Urban Movement Project).

### **Marseille Innovation acteur en ingénierie financière**

Depuis 2009, ce sont plus de 17 millions d'euros (du prêt, de la subvention, du haut de bilan, du fonds d'innovation de Marseille Provence aux Bourses French Tech de la BPI à Paca Emergence, Total Développement, les business angels, le fonds de Crowdfunding en amorçage ou en prêt avec Unilend...) qui ont été levés par leurs entreprises.

### **Marseille innovation écosystème de croissance des grands groupes locaux**

Marseille Innovation vise les groupes suivants avec lesquels elle a déjà des relations fortes historiques et à renforcer :

- Orange,
- Airbus Helicopters sur le champ de l'open innovation,
- EDF Vice-Président de Marseille Innovation, avec qui ils ont une convention de partenariat,
- Total développement, qui a 50% de ses financements régionaux en leurs lieux,
- Gemalto,
- CMA CGM avec qui ils initient l'App Store CMA,
- Le groupe La Poste avec qui ils organisent le premier Start in Post à Marseille

### **Mise en place des mentors**

L'utilisation des anciens comme mentors des dossiers en pépinière a été démarrée.

### **Activité de formation**

Marseille Innovation est devenu un organisme de formation. Un programme d'une quinzaine de fiches a été lancé principalement en intelligence économique. Les premières formations ont été livrées et ont généré 2000 euros à ce jour.

### **Nouveaux services numériques**

Un partenariat avec Amazon a été validé pour 5 000 dollars de services gratuits pour leurs 100 startup soit 500 000 dollars d'offres.

Un partenariat avec « Choose your Boss » a été signé pour permettre à leurs entreprises de recruter via leur plateforme spécialisée sur le numérique à des prix très compétitifs.

Signé le 28 Avril 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

D'autres services sont en discussion avec de nombreux partenaires.

### **Marseille Innovation à l'international**

Marseille Innovation s'est doté de spécialistes de l'international qui ont rejoint l'équipe d'experts pour appuyer les jeunes entrepreneurs et délègue l'activité terrain aux partenaires. Des actions de préparation pour amener les entreprises les plus matures sur des salons type le CES de Las Vegas seront toutefois continuées en 2016 : documentation en anglais, pitch opérationnel...

Le budget prévisionnel de 2016 est un budget équilibré, en continuité avec les efforts réalisés durant ces dernières années.

Le budget prévisionnel 2016 de l'association s'élève à 1.560.220 euros, soit une augmentation de 5,6 % par rapport à 2015 (1.477.927 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Salaires et charges :	684.338 euros
Achats :	673.863 euros
Services extérieurs et autres services extérieurs :	132.751 euros
Autres charges :	12.000 euros
Dotations amortissements :	37.492 euros
Impôts et Taxes :	19.776 euros
<b>Total</b>	<b>1.560.220 euros</b>

La masse salariale représente 43,86 % du montant des dépenses contre 48,36 % en 2015.

Les recettes par grands postes s'élèveraient à :

Entreprises :	927.680 euros
MAMP :	291.540 euros
Région Paca :	180.000 euros
Conseil Départemental :	136.000 euros
Ville de Marseille :	25.000 euros
<b>Total</b>	<b>1.560.220 euros</b>

La part d'autofinancement s'élèverait à 59,45 % du total des ressources contre 58 % en 2015.

Selon le vœu formé par le Conseil de Territoire d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Chateaufort-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-La-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-Les-Pins, Septèmes-Les-Vallons en date du 22 avril 2016, il est proposé au Conseil Métropolitain de participer, au titre de l'année 2016, à l'animation des 3 pépinières d'entreprises sur le Technopôle (Hôtel Technologique et Hôtel Technoptic) et sur le Pôle Média, en apportant à l'association Marseille Innovation, une subvention de fonctionnement d'un montant de 291 540 euros et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants ;

**Signé le 28 Avril 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEV 002-1544/15/BC du Bureau de la Communauté du 21 décembre 2015.
- La délibération du Conseil Métropolitain du 17 mars 2016 de délégation de compétences du Conseil Métropolitain au Conseil de Territoire ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le vœu formé par le Conseil de Territoire d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Chateauneuf-Les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-La-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-Les-Pins, Septèmes-Les-Vallons en date du 22 avril 2016.

**Où le rapport ci-dessus,**

#### **Considérant**

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE innovantes de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- Le contrat de ville intercommunal, notamment son pilier - développement de l'activité et de l'emploi -.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 291.540 euros à l'association Marseille Innovation, sous réserve du vote du budget de la Métropole.

##### **Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci annexée relative à l'attribution d'une subvention à Marseille Innovation.

##### **Article 3**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – chapitre 65 – article 6574 - Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé - Fonction 62 – Sous politique B320.

**Article 4**

Cette délibération entrera en vigueur dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

**Article 5**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Certifié Conforme,  
Le Président de la Métropole  
d'Aix-Marseille-Provence  
Maire de Marseille  
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN